

ATELIER 1

AMELIORER LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER ENTRE LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Président : Fabrice HEYRIES, Directeur Général de la Cohésion Sociale.

L'amélioration du repérage des enfants en danger est un des axes clefs de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Pour cela, le législateur a prévu la généralisation, dans chaque département, des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes.

Il s'agit de centraliser dans un lieu unique ces informations.

Objectifs :

- Repérer le plus en amont possible les signes de danger ou de risque de danger présentés par un enfant afin de lui apporter l'aide la plus appropriée et la plus précoce possible
- Garantir la collaboration entre communes et départements afin d'en finir avec un nomadisme de certaines familles qui peut aboutir aux drames que l'on connaît

ATELIER 3

PREVENIR ET SOUTENIR LA PARENTALITE

Président : Monsieur le Professeur Philippe JEAMMET, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a élargi le périmètre de protection au soutien à la parentalité et à la prévention des difficultés auxquelles les parents se trouvent confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités.

Objectifs :

- Soutenir la parentalité, de façon individuelle et collective, afin d'éviter les dysfonctionnements relationnels parents/enfants et la mise en péril du développement harmonieux de l'enfant.
- Renforcer les actions de périnatalité (entretien du 4ème mois de grossesse collaboration entre les PMI et les maternités)
- Renforcer l'accompagnement à la parentalité
- Renforcer le 119 en le transformant en numéro « famille en détresse – enfance en danger »